



Romaine Lubrique

Enlaçons le domaine public !

« Nous sommes comme des nains assis sur des épaules de géants. Si nous voyons plus de choses et plus lointaines qu'eux, ce n'est pas à cause de la perspicacité de notre vue, ni de notre grandeur, c'est parce que nous sommes élevés par eux. »

Bernard de Chartres - Maître du XII^e siècle

Romaine Lubrique est un projet original... et pas seulement à cause de son titre (un peu déroutant). Il œuvre pour la valorisation du domaine public sous toutes ses formes (texte, image, vidéo, musique) grâce aux nouvelles technologies. Il se situe donc à la jonction de la culture et du droit dans une période numérique qui bouscule les usages et offre de nouvelles perspectives à la diffusion et au partage des œuvres.

Il était une fois : Apollinaire...

« Figure-toi qu'Apollinaire n'entrera dans le domaine public qu'à la fin du mois ! » Voici ce qu'annonce Alexis Kauffmann à Véronique Boukali, un jour de septembre 2013.

Véronique Boukali est agrégée de lettres modernes, comédienne et musicienne. Alexis Kauffmann, quant à lui, est professeur de mathématiques à l'initiative de Framasoft, réseau bien connu de ceux qui s'intéressent au logiciel libre.

L'un et l'autre creusent un peu la « question Apollinaire ». D'ordinaire l'œuvre d'un auteur entre dans le domaine public le 1er janvier qui suit les 70 ans après sa mort. C'est d'ailleurs pourquoi le 1er janvier est traditionnellement déclaré « jour du domaine public ». Pourquoi donc Apollinaire déroge-t-il à la règle en y entrant très précisément 94 ans et 272 jours après sa mort advenue en 1918 ? Alexis en parle à Lionel Maurel, juriste ; il lui explique les bizarreries et exceptions du « cas Apollinaire », d'où cette entrée tardive dans le domaine public. Véronique se penche sur l'auteur : elle découvre une œuvre vaste, éclectique, surprenante mais très peu connue ou peu diffusée, et dépassant de beaucoup les Calligrammes ou « Le pont Mirabeau », et annonçant l'avant-garde du XX^e siècle.

Toute une œuvre à disposition gratuitement : la grande presse et les institutions publiques vont-elles en parler ? Peut-être pas... L'idée est lancée : ils

Car il s'agit bien de montrer que le domaine public a plus que jamais sa place à l'ère des nouvelles technologies.

Et il y a de quoi dire, les découvertes s'enchaînent, et le domaine public ne cesse de nous étonner de par sa richesse et sa diversité. Le journaliste Erwan Cario des Écrans nous a ainsi confié dernièrement : « je ne pensais pas que vous tiendriez le rythme et qu'il y aurait tant de choses à dire sur le domaine public ! ».



Nous apportons aussi notre contribution à la mise en ligne d'œuvres. Nous avons par exemple récemment, grâce au calendrier de l'avent du domaine public auquel nous avons participé, découvert une certaine Jane Avril, danseuse et modèle du peintre Toulouse-Lautrec. Elle a signé ses Mémoires, œuvre entrant dans le domaine public en janvier 2014. Nous avons emprunté ce livre à la bibliothèque et nous sommes allés à la Quadrature du Net pour le scanner et ensuite le proposer en format pdf et en ePub sur notre site. Une contribution à la diffusion du domaine public dont nous sommes fiers !

Aujourd'hui, le site Romaine Lubrique contient du texte, de l'image et du son, et il est régulièrement alimenté par de nouveaux articles. Il est devenu un véritable petit média sur un vaste sujet qui n'est pas prêt de s'épuiser et qui réserve encore, nous en sommes convaincus, de belles surprises.

Public Domain is alive !

Quoi de plus éloigné des arts vivants que le domaine public ? Que nenni ! Nous l'explorons également sous l'angle plus spécifique de la musique.

Afin de mieux faire connaître les enjeux encore mal connus de ce « domaine public », Romaine Lubrique descend également dans l'arène pour proposer des interventions originales, vivantes grâce

à la présence de la musique. Nous nous accompagnons en effet d'un certain Marcel, le petit accordéon chromatique de Véronique, pour proposer des conférences théâtralisées où Marcel, plein de bonne volonté mais méconnaissant le droit, se trompe de morceaux jusqu'à ce qu'enfin il choisisse une chanson du domaine public.

Nous proposons aussi des concerts « classiques » de chansons accompagnées à l'accordéon, 100% domaine public : des chansons puisées dans le répertoire traditionnel de la Grèce, de l'Italie, de la France, des Balkans... Et là encore, les découvertes ne manquent pas, tant la musique populaire se construit sur des mélodies sans âge, souvent sans auteur identifié, qui sont sans cesse reprises, réadaptées par-delà les frontières. Le morceau de guitare de Dick Dale dans la bande originale de Pulp Fiction, le film de Tarentino ? Rien moins qu'une mélodie méditerranéenne très ancienne appelée « Misirlou ». La chanson serbe traditionnelle « Kada padne prvi » ne vous dit rien ? C'est pourtant la mélodie de la fameuse chanson d'Édith Piaf « Johnny tu n'es pas un ange » ...

CINÉMA ET DOMAINE PUBLIC À L'ÈRE D'INTERNET (ciné-concert-débat)
Dimanche 26 janvier à 20h30 à Toulouse, on fête le domaine public avec la projection d'un court métrage de Max Linder, *Max et son âne*, mis en musique par l'accordéon de Véronique Boukali, puis la projection de *La dame du vendredi*, d'Howard Hawks. La séance sera suivie d'un débat avec le blogueur et juriste Lionel Maurel, et Véronique Boukali et Alexis Kauffmann, fondateurs de Romaine Lubrique, projet de valorisation culturelle du domaine public. Pour cette soirée, achetez vos places à partir du 15 janvier (tarif unique 4€). www.romainelubrique.org

Le mois de janvier est traditionnellement le mois dédié au domaine public. En effet, c'est au 1^{er} janvier que les œuvres des auteurs morts 70 ans auparavant « tombent » ou plutôt entrent dans le domaine public. L'occasion de découvrir ou redécouvrir des perles qui ne posent plus de problèmes de droit, en l'occurrence *Max et son âne*, un drôlatique court-métrage joué et réalisé en 1912 par Max Linder et *La Dame du vendredi*, un classique de la comédie américaine des années 40 d'Howard Hawks.

Qu'est-ce que le domaine public ? Qu'est-ce que la culture à l'ère d'Internet où quelques lettres à peine séparent le mot « partage » du mot « piratage » ? Quand est-ce qu'une œuvre cinématographique entre dans le domaine public ? Qui a pour mission la protection et la diffusion des œuvres cinématographiques entrées dans le domaine public ? En quoi Internet, où le partage de la culture est facilité par le juridique, vient tout bousculer ? Telles seront quelques unes des questions qui seront posées à l'un des spécialistes du sujet, le blogueur et juriste Lionel Maurel, alias « Calimaq ». Sans oublier notre sélection des « meilleurs » films entrés dans le domaine public, avec liens pour y accéder, afin de repartir avec plein d'idées en tête pour remplir vos futures soirées.)

<http://romainelubrique.org>
<http://scinfolex.com>
<http://framasoftware.org>

LA DAME DU VENDREDI



(HIS GIRL FRIDAY)

Howard Hawks USA 1940 1h30 VOSTF avec Cary Grant, Rosalind Russell...

C'est décidé : Hildy Johnson se range. Cette jeune femme énergique interromp sa brillante carrière de reporter pour épouser un petit agent d'assurance sans ambition. Elle vient l'annoncer à son ex-patron et ex-mari qui va tout faire pour qu'elle revienne sur sa décision, dans son journal, et dans ses bras. Et quoi de mieux, pour séduire une reporter, que de lui proposer... un scoop ?
La dame du vendredi est une comédie réalisée par Howard Hawks, un maître du genre (*L'impossible Monsieur Bébé*...). Modèle de la « Screwball comedy », l'intrigue se construit autour de questions de mœurs (ici, le mariage). Il met en scène des personnages énergiques et fantasistes et notamment celui de Hildy Johnson, personnage féminin fort et indépendant, tout le contraire d'une « Girl Friday » (femme soumise et serviable) comme le souligne ironiquement le titre. Le tout dans un rythme endiablé, où s'accroissent quiproquo et retournement de situation, pour le plus grand plaisir du spectateur.

Cette comédie brillante est aussi le portrait d'un monde en perpétuelle ébullition, celui de la presse américaine dans les années 40, qui n'est pas sans faire écho à notre époque.
La dame du vendredi est entré dans le domaine public aux USA en 1967 pour défaut de renouvellement du copyright.

MAX ET SON ÂNE
Max Linder 1912 7mn muet

Max est épris d'une jeune femme qui se promène chaque jour sur son âne. Il lui donne un rendez-vous galant. La jeune femme accepte de s'y rendre, mais elle est bien décidée à éconduire le séducteur, avec la complicité de son futur mari... et de son âne. Un trio de comédie (le mari, la femme, l'amant), un élément cocasse (l'âne), un quiproquo (le déguisement), une course poursuite et une chute spectaculaire : toute l'inventivité de Max Linder saute aux yeux dans ce petit film. Engagé par Pathé en 1905 pour « faire du cinématographe » alors qu'il rêvait de brûler les planches du Conservatoire d'Art Dramatique, ce n'est pas pour rien que Chaplin le considérait comme son « professeur ».

Nous organisons également des séances ciné-concert-débat spéciales « domaine public ». C'est que nous avons proposé à l'occasion de la « journée du domaine public » qui a eu lieu en janvier dernier

à Toulouse. Au programme : un court-métrage de Max Linder, grand cinéaste français du temps du muet, trop souvent oublié. L'idée était simple : proposer sur un de ses courts métrages, en l'occurrence ici « Max et son âne », une musique originale, jouée en live le soir de la projection, par Véronique et Marcel (toujours lui). Suivaient ensuite la projection du film « His Girl Friday » de Howard Hawks, puis un débat autour du domaine public. Pourquoi un film de Howard Hawks ? Parce qu'il y a eu aux États-Unis cette période particulière où il fallait déposer et renouveler le copyright, ce que certains n'ont pas ou mal fait. Et parmi les réalisateurs concernés : Howard Hawks donc, mais aussi Stanley Donan ou encore Romero. Tant pis pour eux et tant mieux pour nous – d'autant que pour Romero par exemple, sa Nuit des morts vivants a aussi acquis son statut de film-culte en raison de cette diffusion massive sur Internet. Les concerts et les projections ne demandent pas autorisation et prélèvement des sociétés de gestion de droits : les œuvres présentées appartiennent justement au domaine public. Le prix des places est donc théoriquement moins cher.



Domaine public, Romaine Lubrique

Nous envisageons le domaine public comme un formidable espace de liberté culturelle. Les débats sur la création et le droit d'auteur à l'heure d'Internet sont parfois légitimes mais souvent étouffants. Quel plaisir ici d'évoquer une œuvre et pouvoir, dans la foulée, pointer un lien pour y accéder en toute légalité.

Nous envisageons le domaine public comme un héritage et un patrimoine qu'il convient de dépoussiérer et rendre plus vivant. Nous venons tous deux du système éducatif et nous sommes attachés aux questions de transmission, d'histoire et de mémoire. Nous sommes « assis sur des épaules de géants », c'est-à-dire que nous nous appuyons sur les travaux des grands hommes du passé. Nous ne croyons pas en la conception romantique d'une création ex-nihilo dégagée de toute contingence et influence. En culture aussi, rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme.

SE CONNECTER | S'INSCRIRE

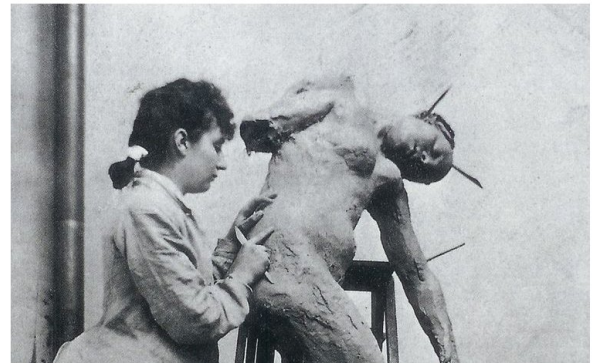
Liberation ÉCRANS

POLITIQUE SOCIÉTÉ MONDE ÉCONOMIE CULTURE NEXT IDÉES VIDÉO PHOTO

Accueil > Écrans > Internet

Domaine public : Camille Claudel en 3D sur ta cheminée

VÉRONIQUE BOUKALI PROFESSEURE DE LETTRES MODERNES ET COPONDATRICE DE ROMAINELUBRIQUE.ORG ET ALEXIS KAUFFMANN PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES ET FONDATEUR DE FRAMASOFT.NET 9 JANVIER 2014 À 15:21



Nous envisageons le domaine public comme un bien commun de la connaissance dont nous devons tous prendre soin. Nous pensons naturellement qu'on ne peut le confier au seul marché qui oscille entre la passivité (on ne va pas s'intéresser à ce qui est « gratuit pour tout le monde ») et l'agressivité (durée d'entrée toujours plus longue, ajout artificiel de nouvelles couches de droits par le processus dit de « copyfraud », etc.). Nous pensons également que l'État ne peut ou ne veut tout faire ici et que l'obsession du modèle économique le contraint parfois à aller à l'encontre de l'intérêt général.

Nous envisageons le domaine public comme la règle dont le droit d'auteur ne constitue que son exception temporaire.

Au fait, pourquoi « Romaine Lubrique » ? Tout simplement parce que « Domaine Public » !